



## **COMPTE RENDU DU SEMINAIRE DGTPE- DEPF ORGANISE LE 12 & 13 JUIN 2006 A RABAT**

Un séminaire a été organisé, dans le cadre de la coopération DGTPE-DEPF, le 12 et 13 juin 2006, à Rabat.

Le programme de ce séminaire a porté sur deux thèmes principaux qui ont été analysés dans une dimension euro méditerranéenne et à la lumière des évolutions et des perspectives du Partenariat Euro Med. En plus, les deux journées ont été consacrées également à l'évaluation d'impacts de politiques sectorielles et aux questions de modélisation.

### **I- LE PARTENARIAT EURO MED**

Lors de la première journée, l'exposé sur le partenariat euro méditerranéen a rappelé les ambitions de départ et présenté le bilan des réalisations qui, globalement, sont restées en deçà de ces ambitions. Cet exposé, qui a insisté sur la nécessité de redéfinir de nouvelles orientations, n'a pas manqué de décliner les grandes lignes de la Nouvelle Politique de Voisinage et des possibilités d'appui et d'accompagnement financier, prévues par les divers mécanismes en plus de la BEI.

Les discussions franches et constructives qui ont suivi cet exposé ont été l'occasion de souligner les faibles résultats enregistrés au titre des dix dernières années, et d'insister sur la nécessité de donner un élan au Partenariat euro-méditerranéen en général, maroco français en particulier, qui soit à la hauteur des enjeux.

Dans ce sillage, la NPV a été appréciée particulièrement en terme de nouvelles réponses qu'elle offre de manière différenciée et selon les avancées en matière de convergence normative et institutionnelle. Toutefois, tout en accueillant favorablement cette NPV, la partie marocaine s'est interrogée sur la place du «statut avancé» du Maroc d'une part, et sur le plafonnement de l'enveloppe financière sans égard aux réformes et projets de développement qui pourraient faire appel à des montants financiers dépassant ce qui est initialement prévu (aide financière, fonds structurels, BEI...). Sur ce point, une idée a été lancée concernant l'intérêt d'une banque régionale euro- méditerranéenne de développement.

## **II- LA QUESTION AGRICOLE**

En ce qui concerne la question agricole qui a été débattue tout au long de la première journée, les présentations qui se sont suivies ont d'abord fait l'état des lieux de la situation présente, essentiellement en termes d'équilibres précaires (actuels et futurs) et de complémentarités.

Les dynamiques agricoles tendanciennes divergentes des deux rives de la Méditerranée ont fait l'objet de discussions et d'échanges de points de vue qui ont convergé quant aux nécessités de donner de nouvelles orientations aux politiques agricoles de la zone Euro Med, fondées sur des logiques d'investissement et non plus seulement sur une logique commerciale, et sur la recherche de l'efficacité compte tenu de la multifonctionnalité du secteur (environnement, social, politique en plus de l'économique).

L'agriculture marocaine a été abordée dans cette vision globale, avec un rappel des péripéties des politiques agricoles menées auparavant qui, basées sur l'autosuffisance initialement, ont été réorientées vers la sécurité nationale, repensées à présent dans une dimension régionale, en perspectives des évolutions à l'oeuvre dans le contexte de globalisation et de libéralisation dans le cadre bilatéral ou multilatéral.

La réflexion est d'ores et déjà avancée sur la nouvelle vision de l'agriculture marocaine, surtout en terme de reconversion et de spécialisation, compte tenu aussi bien des contraintes structurelles et des coûts de conversion, pour passer d'une agriculture duale et à dominante vivrière à une agriculture nettement commerciale. Sur ce plan, la recherche de créneaux et d'activités porteuses à l'export et fondée sur l'optimisation du potentiel national (arboriculture, maraîcher, agrumes, olivier...), a été soulignée comme appui à une stratégie d'insertion active dans l'économie internationale, euro-méditerranéenne en particulier.

L'analyse des situations agricoles euro-méditerranéenne et marocaine a permis de conclure sur la nécessité de réformes répondant le mieux aux préoccupations de l'ensemble du pourtour méditerranéen. Approchées dans le contexte de mondialisation et de multiplication des accords, les scénarios de réforme agricole, qui vont des réformes partielles et bilatérales des politiques actuelles à celles totales et multilatérales, ont montré que les variantes les plus avantageuses sont celles qui allient la libéralisation agricole (totale) à d'autres réformes au niveau industriel et des activités de services, particulièrement ceux liés au commerce. Pour maximiser les retombées positives de ces réformes, une démarche progressive, cohérente et intégrée est recommandée, et des mesures d'accompagnement seraient nécessaires pour minimiser les coûts d'ajustement qui dépendraient de la vitesse de réforme et de libéralisation.

La seconde journée a été consacrée essentiellement à la question des migrations et aux évaluations d'impacts des réformes sectorielles.

### **III- LES IMPACTS DES REFORMES STRUCTURELLES**

En ce qui concerne les réformes sectorielles, les questions des réglementations, qui sont à l'origine de rentes et de situations monopolistiques, ont été au centre des discussions. Etant à l'origine de situations de rentes et de monopoles, la levée des réglementations ne manquerait pas de se répercuter sur le bien être global, la croissance, les prix etc. Les effets attendus de la libéralisation, illustrée par deux études de cas et à l'aide des résultats des simulations issues d'un modèle, évaluent les résultats vraisemblables sur les agrégats les plus essentiels (croissance, emploi, prix...).

L'évaluation des effets des réformes a été effectuée par la DGTPE à l'aide d'un modèle macroéconomique approprié qui tient compte des particularités du secteur à libéraliser (taille, intensité capitalistique, productivité, place dans le processus de production...) et de ses interrelations avec le reste de l'économie (substitution des produits et des facteurs...).

L'introduction de la concurrence dans un secteur réglementé se répercute sur les marges dont la baisse entraîne celle des prix du bien concerné par la libéralisation. Les effets de chaîne se répercutent sur le reste de l'économie et aboutissent à un changement des structures de production et des prix relatifs. Au total, la production et l'emploi augmentent avec une plus grande part du secteur déréglementé.

L'analyse d'impacts a été illustrée par le cas de la Directive «services» de l'UE visant à promouvoir un marché unique des services.

Les impacts de la mise en application de cette Directive au niveau de l'UE seraient une croissance de la production (0,2 – 1,1%) et de l'emploi (0,3%). Pour le cas de la France, les effets directs de la simulation de la baisse des marges des prestataires de services de 3,84% et l'accroissement de la productivité de 0,82% seraient la hausse de la consommation des services par les ménages (1,6%) et, dans une moindre mesure, des biens non marchands (0,2).

L'emploi se trouve ainsi impulsé, avec la modification de sa composition sectorielle et ce, en lieu avec la baisse des prix et l'amélioration du salaire réel. Au total, le PIB marchand français augmenterait de 1 point et l'emploi de 0,5 point.

Tout en montrant les avantages de ce genre de modèle d'équilibre général, ses limites ont été quand même soulignées. En l'occurrence les difficultés de capter les effets dynamiques entre la situation de référence et la situation de nouvel équilibre.

### **IV- LES MIGRATIONS**

En rappelant l'évolution des flux migratoires, au cours des trois dernières décennies, l'importance actuelle des immigrés dans les pays développés et en France se situe à 8,3% et 7,3% de la population respectivement. Ceci se traduit par des flux financiers en faveur des pays d'origine dépassant ceux des Investissements Directs Etrangers (IDE) et d'aide publique au développement (APD), et ont des retombées positives sur la croissance, et dans une moindre mesure, sur la pauvreté.

Analysant la mobilité de plus en plus marquée dans les deux sens de la main d'œuvre qualifiée entre les pays d'accueil et ceux d'origine, l'on préfère parler de «circulation des cerveaux» plutôt que de «fuite des cerveaux».

Centrant l'analyse sur les revenus, sur le marché du travail et sur la redistribution, les impacts évalués sur l'économie française sont jugés, d'une part, positifs à moyen terme et négatifs à court terme et, d'autre part, positifs en cas de complémentarité des travailleurs immigrés avec les autochtones.

Pour ce qui est des finances publiques, les effets sont positifs si les immigrés sont essentiellement actifs et leur taux d'emploi est aussi élevé que pour les Français. A plus long terme, les effets sont fonction des niveaux de qualification, du degré de convergence et des taux de fertilité.

Pour le cas du Maroc, les transferts connaissent une hausse remarquable et régulière. Représentant environ 9% du PIB, les transferts des Marocains Résidant à l'Etranger (MRE) contribuent notablement à l'équilibre de la balance courante et au financement de l'économie. Les facteurs de renforcement des liens des migrants avec leur mère patrie sont ceux institutionnels entretenus par l'Etat, culturels et sociaux, ainsi qu'économiques.

Les impacts des transferts sur la croissance ont été étudiés à travers leur contribution à l'épargne et à l'investissement et plus généralement à travers l'impulsion de la demande. Concentrés auparavant dans l'immobilier et l'agriculture, les investissements des MRE sont de plus en plus diversifiés et concernent même le marché des capitaux.

Bien que les impacts des transferts des MRE demeurent modestes sur le plan national, leurs retombées sur le plan local sont considérables sans perdre de vue l'effet sur l'allègement des pressions sur l'emploi et des contraintes de la pauvreté-vulnérabilité des couches défavorisées.

En vue d'avoir des retombées plus conséquentes des transferts des MRE, des suggestions ont été avancées qui concernent les pouvoirs publics marocains pour renforcer ce qui existe et les pays d'accueil, particulièrement de l'UE.

Les débats qui ont suivi les deux présentations ont été animés en raison de la sensibilité de la question et de son actualité. En plus de l'échange des données et de points de vue, les aspects de coopération entre le DGTPE et la DEPF ont été débattus, en particulier les instruments et mécanismes qui permettraient de renforcer les flux des transferts et de canaliser l'épargne des immigrés vers les projets de développement.

## **V- ATELIER TECHNIQUE**

En marge des axes présentés, un atelier a été consacré aux questions méthodologiques et aux techniques de modélisation. Les discussions qui ont eu lieu sur les expériences des deux Directions ont souligné que les modèles sont de plus en plus utilisés pour répondre à des questions variées. Ceci pousse à construire des instruments légers, conviviaux et reproduisant le mieux la réalité du pays. Toutefois, cela n'empêche pas d'avoir des modèles assez sophistiqués dédiés à la prévision macroéconomique ou à des secteurs spécifiques (agriculture par exemple).

Après la présentation par la DEPF du modèle d'évaluation des mesures de réforme de TVA (en cours de construction), les représentants de la DGTPE ont fait savoir qu'ils disposent eux aussi d'une maquette de type équilibre général qui leur permet de simuler, en étroite collaboration avec les services spécialisés concernés, les effets notamment des variations des taux de TVA. Pour la DGTPE, toutes les actions de modélisation sont pratiquement menées avec les départements et organismes spécialisés et, des fois, certaines actions sont sous-traitées dans le cadre de conventions.

Cette séance a été l'occasion aussi de débattre de manière approfondie de l'équilibre à trouver entre la conception et l'utilisation de modèles sophistiqués (nécessaires par ailleurs) et les requêtes qui nécessitent des réponses urgentes et basées sur des résultats de simulations.

Pour ce qui est de l'appui à apporter à la DEPF, il a été convenu de prévoir, comme cette fois-ci, des séances de travail réservées aux aspects de modélisation, éventuellement en lien avec les thèmes qui seront traités.

## **VI- AXES DE COOPERATION FUTURE**

Au terme des deux journées, les axes de coopération pour le reste de l'année 2006 et pour l'année 2007 ont été abordés. Ils se rapportent entre autres à la croissance-emploi, aux politiques sectorielles, à l'évaluation des politiques publiques...

Tout en soulignant l'importance liée à la poursuite et au renforcement des relations de coopération, les représentants de la DGTPE ont fait savoir que le contenu de la prochaine rencontre sera précisé ultérieurement avec les responsables les plus concernés.